

[texte](#)

[article](#)

## Humaniser et se parler

Par: Bernard Meile, Membre d'Advocacy-France /

Publié le : 01 Mai 2016

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

## Poursuivre la réflexion

Parlons des pratiques sociales gênantes et du rôle de nos établissements

L'idée apparaît que des établissements sociaux s'habitueront à se rencontrer, en rassemblant des professionnels et des personnes accueillies, d'abord des responsables d'associations, et créeront un Espace de réflexion, entre établissements sociaux, autour des conventions de l'ONU.

La méthode alors utilisée est d'échanger au sujet de difficultés rencontrées et des actions essayées, puis sur les limites des démarches exposées. Elle est guidée par trois considérations.

1. *L'ambition* : s'opposer à des persécutions avouées, punitives, qui font obéir toute personne accueillie, menacée, rackettée.
2. *L'objectif plus concret* : gêner activement les violences, relations sexuelles non consenties et pratiques sociales typiques d'une mafia.
3. *Des projets* : organiser pas à pas son établissement pour la liberté de chacun, que personne ne reste sans défense. Chercher à tirer leçon des vécus de tous, et constater le réel, les traces des faits.

Proposons de tels échanges, pour faciliter ces efforts, et nos progrès.

On suppose que les personnes accueillies ne s'expriment clairement que si elles ont déjà observé, et cela dans le pays où elles sont, les mêmes faits, la même situation qui les poussent à s'exprimer. Réunies entre personnes ayant les mêmes difficultés, et autour d'un but commun, elles arrivent cependant à dire, à communiquer à leur façon, des faits importants pour elles.

Abrégé du texte « *Usager observateur et écoutant de capacités civiles et politiques maltraitées : Lettre à un directeur d'hébergement* », conférence « *Garantir les capacités civile et politique des personnes en situation de vulnérabilité* » (Collectif Contrast, 28-30 octobre 2015),  
*Atelier : L'accès aux droits et la régulation des plaintes.*

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire